



ACP Résidence « VILLEFRANCHE »
BCE : 0850.290.914
Boulevard de la Constitution 67/69
4020 LIEGE
c/o NV SYNDIC
Rue La Vaulx 19
4960 MALMEDY

Malmédy, le 21 juin 2023

Etude des Notaires
WERA, COLLARD et TIMMERMANS
A l'attention de Monsieur Robin ANESI
Chaussée Roosevelt 274
4420 SAINT-NICOLAS

DOCUMENT ENVOYE PAR COURRIEL :

Monsieur ANESI,

Objet : Appartement B 2 + Emplacement de parking P 8
218 + 50 = 268 quotités
Propriété de
Vos références : 23-BG-0437/001

Suite à votre courrier électronique du 16 juin 2023 et conformément à l'article 3.94, § 1 du Code civil, nous vous prions de trouver ci-après les renseignements demandés.

FONDS DE ROULEMENT : 14 146,64 € pour l'ensemble de l'immeuble soit 14 146,64 € / 10 000 quotités x 268 quotités = 379,13 €, montant dû par le futur acquéreur dès la signature de l'acte d'achat.

FONDS DE RESERVE APPARTEMENTS (SANS LE REZ) : 75 113,46 €

FONDS DE RESERVE PARKINGS SOUS-SOL : 3 688,93 €

PROVISION MENSUELLES POUR CHARGES COMMUNES : 167,57 €

MONTANT DES ARRIERES DUS PAR LE CEDANT

_____ pour provisions avril, mai et juin 2023 + 174,97 € pour la rédaction de la présente attestation soit un total de _____ à verser sur le compte **BE55 1030 7917 8744 avec la communication 675/9893/60577.**

Ce montant vous est transmis sous réserve des décomptes à venir avant la signature de l'acte. Veuillez nous avvertir de la date de passation de l'acte afin de pouvoir actualiser le décompte avant la signature.

Nous vous saurions gré de bien vouloir informer le vendeur qu'un décompte final interviendra ultérieurement à la vente. Ce décompte sera établi en fin d'exercice et la différence sera soit remboursée, soit réclamée après l'approbation des comptes en assemblée générale.

SITUATION DES APPELS DE FONDS DESTINES AU FONDS DE RESERVE ET DECIDES LORS DE LA DERNIERE ASSEMBLEE GENERALE AVANT LA DATE CERTAINE DU TRANSFERT DE LA PROPRIETE :

En ordre pour l'exercice 2022/2023.

RELEVÉ DES PROCEDURES JUDICIAIRES EN COURS : Néant

Vous trouverez en annexe :

- le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10/03/2020
- le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 01/03/2022
- le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 07/03/2023
- le décompte 2020/2021
- le décompte 2021/2022
- le dernier bilan approuvé 2021/2022

Autres renseignements

A compter du 1^{er} mai 2001, travaux nécessitant la rédaction d'un dossier d'intervention ultérieure :
NEANT.

~~Chauffage au gaz. Pas de citerne à mazout.~~

Certificat de performance énergétique partiel relatif à l'immeuble : voir pièce jointe

Copie acte de base : voir pièce jointe

Attention, conformément à ce qui est prévu à l'article 9 du règlement de copropriété, tout copropriétaire peut, s'il le souhaite, exercer son droit de préférence aux mêmes conditions pour ce bien.

En restant à votre disposition pour tout complément d'information, veuillez agréer,
nos salutations distinguées.

Pour la société NV SYNDIC
Sylvianne LEJEUNE
080/880184